

**ARRETE DU MAIRE N°052**

**Du 20 mars 2026**

**Objet : Pose d'en échafaudage  
Empiètement sur le domaine public 34 allée du Velay**

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,  
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la demande en date du 19 mars 2026 de l'entreprise Monistrol Façades domicilié ZA Chavanon 2 43120 MONISTROL SUR LOIRE,  
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'empiètement sur chaussé 34 allée du Velay est accordé à compter du 6 avril 2026 et pour une durée probable de 20 jours.

**ARTICLE 2**

La route ne sera pas fermée à la circulation.

La signalisation règlementaire sera à charge et sous la responsabilité de l'entreprise Monistrol Façades.

**ARTICLE 3**

Notification du présent arrêté sera adressée à :  
Monistrol Façades

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- STAS
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 20 mars 2026

Le Maire,  
Sylvie FAYOLLE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de SAINT-PAUL en C...', '43120 MONISTROL SUR LOIRE', and 'N° 43249 (1) OISE'. The signature is a stylized, cursive script.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.